



République Française



PRESIDENCE
* * *
SECRETARIAT GENERAL
* * *

N°2615-2010/ARR/DJA

du : 04/10/2010

AMPLIATIONS	
Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DJA	1
Doc-DJA	1
Intéressés	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au a) du point 3 « secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, *madame Cynthia Ligeard* remplace *madame Dominique Daly* à la commission de gestion et d'admission de l'aide au logement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.